



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°61/2026**

MC/SM/JD

Convocation en
date du :
21/04/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
27
Présents :
20
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 27 avril 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,
Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY, Mme Agnès DI FRANCESCO,
Adjoints au Maire,
Mme Martine ANDRES, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,
M. Alain FUZEAU, Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ,
Mme Valérie BRAY, M. Jordi AUVERGNE, M. Jean LE POTIER,
Mme Isabelle PARQUIN, M. François ANDRE, M. Albano BORGES,
M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, M. Jean-Marie CORCOY a donné procuration à Mme Nadia PUIG, Mme Michèle PAOLI a donné procuration à M. Thierry CO, M. Philippe DELATTRE a donné procuration à Mme le Maire, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. Albano BORGES.

Absents : Mme Christiane GASTAL.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Le Président de séance expose :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs adopté par délibération en date du 3 mars 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de le mettre à jour afin de :

- supprimer un poste d'ingénieur,
- supprimer un poste de technicien,
- supprimer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- supprimer deux postes de rédacteur,
- supprimer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe,
- créer un poste d'adjoint administratif.

PERSONNEL TITULAIRE

Grades	ouverts	pourvus	vacants
Ingénieur Principal	1	1	0
Ingénieur	0	0	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Technicien	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	16	14	2
Agent de Maîtrise	7	6	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	8	8	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	4	4	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à TNC (20/35 ^{ème})	1	1	0
Adjoint Technique	6	5	1
Directeur Général des Services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1	0
Attaché hors classe	2	1	1
Attaché principal	1	1	0
Attaché	1	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	1	1
Rédacteur	3	2	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	12	12	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0
Adjoint Administratif	6	5	1
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Brigadier-Chef Principal	5	5	0
Gardien-Brigadier	2	2	0
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0

PERSONNEL NON TITULAIRE

Contrat à Durée Déterminée (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	8	6	2
Contrat à Durée Déterminée à TNC (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	4	3	1

PERSONNEL SAISONNIER

Services piscine – CTM – entretien locaux - administratif	12	8	4
TOTAL GENERAL	113	97	16

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 26 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés****APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessus,**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**